

AVIS DE COURSE WOMEN'S CUP

APCC VOILE SPORTIVE

GRADE 4 du 6 au 8 Mars 2026

PORNICHE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* en vigueur les jours de la régate.
- 1.2 Les règlements fédéraux dont le Règlement du WLS TROPHY 2026.
- 1.3 L'annexe UF arbitrage direct.
- 1.4 Le règlement intérieur de l'APCC.
- 1.5 L'annexe utilisation des bateaux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en ligne sur le site Women's Cup à partir du 6 mars 2026.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse womenscup.fr
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte exclusivement aux équipages féminins composés de 5 personnes et limitée à 26 équipages.

- 4.1 Pour être admissible, l'équipage doit déposer une caution pour dommage de 1500 € uniquement par chèque à l'ordre de l'APCC.
- 4.2 La caution pour dommage est la limite de responsabilité de chaque skipper pour chaque incident.
- 4.3 Chaque skipper est responsable des dommages ou de la perte de son bateau, sauf responsabilité autre déterminée par le jury.



4.4 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrente en possession d'une Licence Club FFVoile mention «compétition » valide.

Si vous n'avez pas de licence 2026, vous pouvez en prendre une sur apcc-voilesportive.com rubrique boutique en ligne adhésion licence 2026.

b) Pour chaque concurrente n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'€
- pour les mineures, le renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé de la sportive mineure ou, pour les majeures, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour toute concurrente mineure.

4.5 Les équipages admissibles peuvent faire une demande en remplissant le formulaire d'inscription ([Documents de course – APCC Women's Cup](#)) et en le renvoyant à l'adresse : womencup@apcc-voilesportive.com

4.6 **Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les formulaires complets seront pris en compte.** Après vérification, un lien de paiement en ligne vous sera envoyé, le règlement de l'inscription validera votre inscription. **Aucun autre mode d'inscription et de paiement ne sera accepté et seul le règlement des droits validera définitivement votre inscription.**

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 420 euros sans sponsor, 800 euros avec sponsor. Sont inclus dans le prix d'inscription : la mise à disposition des bateaux, le diner du samedi soir, le cagnard aux couleurs du sponsor pour les Bateaux sponsorisés.

6 PUBLICITE

DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve consistera en une série qualificative et une série finale.

2 groupes au-delà de 14 équipages. Le format de course sera détaillé dans les IC.

8 PROGRAMME

Vendredi 6 mars 2026

13h30 à 15h et 15h30 à 17h00 : Navigation pour prise en main du bateau pour les équipages inscrits à l'entraînement suivant poules définies (Tarif 100 euros / équipage)

19h30 : Cérémonie d'ouverture de la Women's Cup + Tirage au sort des bateaux

Samedi 7 mars 2026

8h30 à 9h30 : Accueil

9h30 à 10h30 : Inventaire et préparation des bateaux

10h30 : Briefing

11h30 : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre

19h30 : Table ronde - Diner des équipages

Dimanche 8 mars 2026

8h30: Briefing

9h30 : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre

16h30 : Remise des prix

Le dernier jour de course programmé, heure du dernier signal d'avertissement environ 15H00.

9

10 CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT



Voir annexe utilisation des bateaux.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2 L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront décrits en annexe B

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'annexe UF Arbitrage Direct s'appliquera. (cf annexe UF)

14 CLASSEMENT

Le système de points à minima s'appliquera. Pour la phase de qualification, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.

- 14.1 Une course validée pour chaque poule est exigée pour constituer un classement.
- 14.2 Toutes les courses seront prises en compte pour le classement
- 14.3 Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses.
- 14.4 Si, à la fin de la phase de qualification, les bateaux d'un rond sont classés avec plus de courses que l'autre, les points de la ou des 1ères courses du rond ayant effectué le plus de manches seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte
- 14.5 Le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses de la phase de qualifications validées dans sa flotte et de ses courses de la phase finale.
- 14.6 La règle A5.3 s'applique.

15 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

- 17.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, la concurrente et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 17.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et



reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Des prix seront distribués.

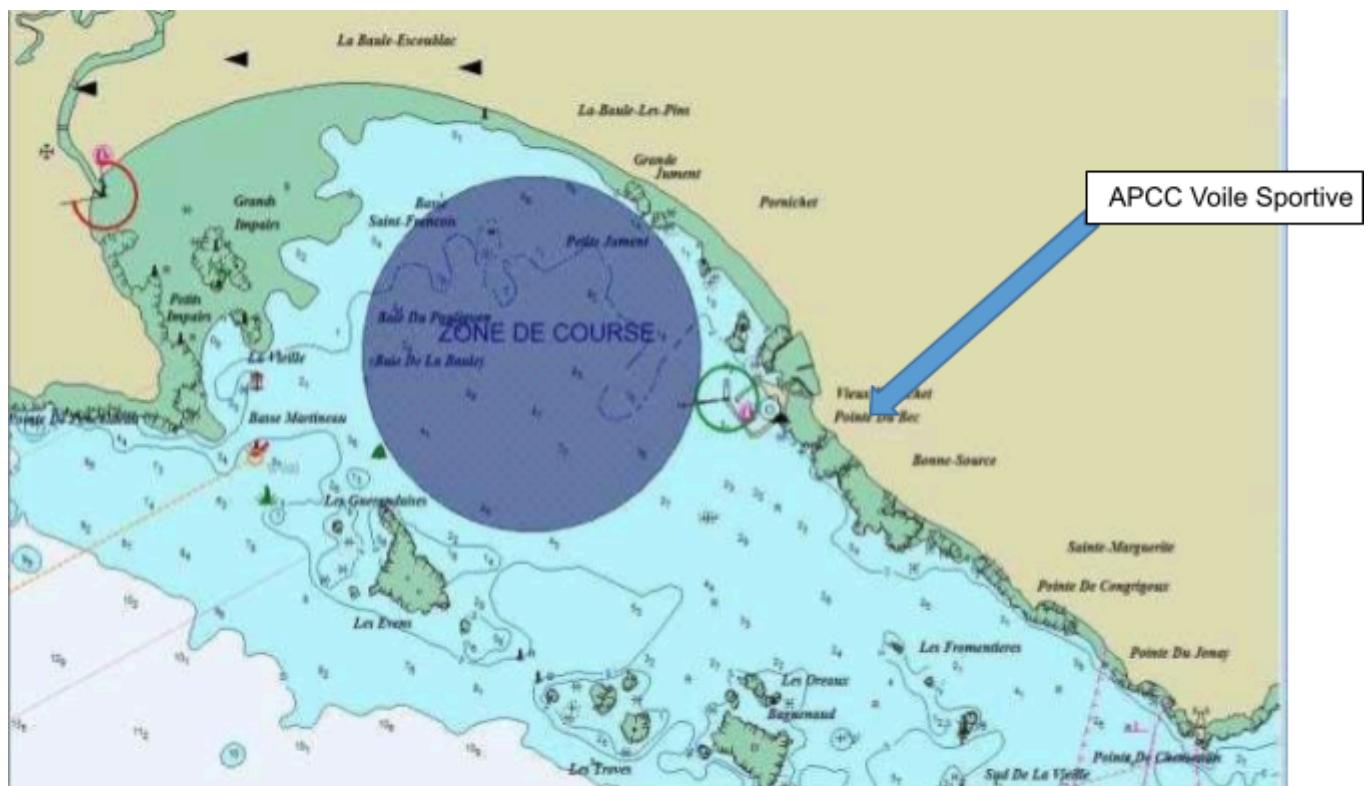
20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter womencup@apcc-voilesportive.com

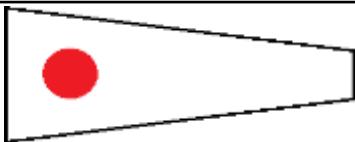
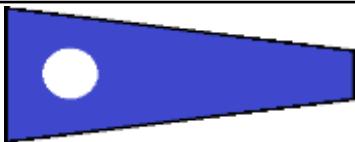


ANNEXE A

LIEU EPREUVE ET ZONE DE COURSE



ANNEXE B PARCOURS

| | |
|---|--|
|  |  |
| Parcours 1 (1 tour) Départ, 1, 2, Arrivée Les marques 1, 2 et 3A sont à laisser à bâbord | Parcours 2 (2tours) Départ, 1, 2, 3A/3B, (la bouée 3B est à laisser à bâbord ET la bouée 3A à tribord), 1, 2, 3A (à laisser à bâbord) Arrivée |

